Jura nord Communauté de communes	**Compte-rendu succinct**	Le Président : M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Didier PAUL
Affiché le : 07/04/2015	*Séance du Jeudi 19 février 2015*	

Personnes excusées :

DAMPIERRE : Mme Josette PAILLARD – Donne POUVOIR à M. Christophe FERRAND,
EVANS : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE,
GENDREY : M. Sylvain ROUSSET – Donne POUVOIR à M. Pierre ROUX,
OUGNEY : Mme Lydie JEAN – Donne POUVOIR à M. Patrick PETIGNY,
VITREUX : M. Alain GOMOT – Donne POUVOIR à M. Marc GENTY.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 19 FEVRIER 2015 à 20h30 à la salle du FOYER RURAL à RANCHOT sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.
La séance a débuté à 20h38 et a été levée à 23h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire envoyés à tous les délégués communautaires.

Avant le début de la séance, M. PATON de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, fait une présentation sur le thème « UN DEUXIEME TOIT POUR LES APPRENTIS EN MILIEU RURAL ». Les objectifs sont de permettre l'hébergement à proximité du lieu du stage et d'accompagner le jeune et sa famille dans la réussite de son parcours professionnel.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Didier PAUL comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Didier PAUL comme secrétaire de séance.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

2. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a) Plan Local d'Urbanisme intercommunale

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président délégué, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement prévisionnel suivant :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR - AAP NATIONAL PLUI 2015	 120 000 € 20 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	140 000 €
Autofinancement	140 000 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**280 000 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

b) Projet de territoire

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président délégué, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement prévisionnel ci-après :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR	 20 900 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	20 900 €
Autofinancement	20 900 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**41 800 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

c) Etude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur collectif à GENDREY

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - **participation ADEME (35 %) : 3 125,50 €,**
  - **participation CONSEIL GENERAL DU JURA (35 %) : 3 125,50 €,**
  - **TOTAL SUBVENTIONS : 6 251,00 €,**
  - **Autofinancement JURA NORD : 2 679,00 €,**
  - **Coût total de l'opération : 8 930,00 € HT.**
- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et des amendes de police ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

d) PLU de la commune de SALANS

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président délégué, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Le Vice-président explique que la commune de Salans avait engagé l'élaboration de son PLU avant le transfert de la compétence. Cette élaboration doit être finalisée mais entretemps, il y a eu transfert de compétence à JURA NORD. Quelques modifications et ajustements sont à prévoir.

Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de Salans, indique que le PLU est valide mais qu'il y a certaines zones de fragilité.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président délégué, propose donc que JURA NORD engage la procédure et finance.

Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de Salans, ajoute qu'il y a une fragilité juridique et que JURA NORD est responsable.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, prend part au débat et indique qu'il n'est pas favorable à ce type de demande. Si JURA NORD accepte aujourd'hui, n'importe quelle commune en fera la demande.

Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de Salans, ajoute que maintenant, JURA NORD est compétent en matière d'urbanisme.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, ajoute que ce projet profitera au territoire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **accepte le remboursement des frais de reprographie de dossiers supplémentaires concernant le Plan Local d'Urbanisme de Salans pour un montant de 1 639,05 € HT ;**
- **accepte la proposition de prix de la société TOPOS URBANISME pour un montant de 1 392,00 € ;**
- **autorise le Président à signer cette proposition de prix et tout acte afférent à ce dossier.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

e) Cheminement Doux – Liaison RANS/RANCHOT

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président délégué, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Il indique qu'il faut définir l'ordre de priorité notamment l'intérêt communautaire (entre écoles) et le nombre de véhicule jour.

Il précise que sans un schéma doux réel, il est difficile pour JURA NORD de faire un choix.

Monsieur Denis JEUNET, élu d'Orchamps, demande combien coûterait un schéma global doux ? Il indique que la priorité serait la liaison OUGNEY/PAGNEY/VITREUX.

Le Vice-président propose deux solutions pour la liaison RANS/RANCHOT : soit les trottoirs à 90 cm pour 20 576,25 € ou soit les trottoirs à 130 cm pour 39 123,57 €. Il précise que JURA NORD peut être subventionné à 40 % par le Conseil Général.

Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de Salans, est favorable à ce projet mais demande si JURA NORD s'engage sur ce projet uniquement ou sur les autres projets aussi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte l'opération relative à la liaison piétonne entre les communes de RANS et RANCHOT ;**
- **autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes JURA NORD ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel suivant :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR (avis président : 40 %)	17 214 €
Autres financeurs publics : - CONSEIL GENERAL Amendes de police	2 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	19 214 €
Autofinancement	23 822 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**43 036 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et des amendes de police ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président délégué, propose de mettre au vote la largeur des trottoirs :

- trottoirs à 90 cm : 10 VOIX,
- trottoirs à 130 cm : 17 VOIX,
- abstention : 16 VOIX.

A la majorité absolue, le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la largeur du trottoir à 130 cm.

f) CLICAG – Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **désigne et nomme Monsieur Pierre ROUX comme membre « titulaire » et Monsieur Rémy MARTIN comme membre « suppléant » pour siéger à l'Assemblée Générale du CLICAG ;**
- **donne pouvoir de décision à ceux-ci.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

3. ECONOMIE

a) FPIC – Attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement des communes – COMMUNE DE Saligney

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président en charge de l'Economie, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement de la commune de Saligney, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne passe pas 80 % des travaux).

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

b) Cheminement Doux – Restitution de la réunion de la Commission

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président en charge de l'Economie, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a) Locaux ETAPES – Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'EMAJN

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux avec l'Ecole de Musique Associative de JURA NORD.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

b) Requalification de l'école de musique à Orchamps et création d'un pôle scolaire à Gendrey

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Requalification de l'école de musique à Orchamps :

Le coût initial travaux prévisionnel APS estimé initialement au stade APS par la maîtrise d'œuvre (1 000 000 € HT) dépasse largement le coût travaux prévisionnel initial du programme de l'opération (550 000 € HT). La maîtrise d'ouvrage a demandé à la maîtrise d'œuvre de reprendre son étude APS, sur la base notamment de modifications au programme suivantes :

- non réalisation de l'accessibilité universelle PMR de la cave, dans la mesure où toute activité proposée (pratiques collectives, cour de batterie) peut être déplacée dans un autres espace accessible PMR de l'ERP (salle de danse, salle d'enregistrement,...) ;
- implantation de WC à l'étage, sans réduire le nombre de salles d'enseignement instrumental ;
- respecter le DTU sans dépose de la toiture pour réaliser une sous toiture (avis SOCOTEC) ;
- dans chaque espace, respecter simplement la règlementation thermique minimale, avec propositions d'optimisations de cette performance, élément par élément.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications proposées au programme de l'opération ;**
- **approuve le nouveau plan de financement prévisionnel provisoire suivant :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR (40 %)	386 195 €
CONSEIL REGIONAL	120 864 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	*507 059 €*
Autofinancement	458 428 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**965 487 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un pôle éducatif à GENDREY – Réalisation d'un groupe scolaire :

Des études d'Avant-Projet Sommaire sont en cours et des modifications sont apportées au programme, et notamment, suite à la consultation des enseignants, la suppression des ateliers annexes des classes de l'école primaire (et non de la maternelle) et l'aménagement simplifié de l''espace d'accueil de la salle de motricité du groupe scolaire.

Par ailleurs, concernant le groupe scolaire neuf, est en réflexion, la possibilité d'envisager un scénario, proposé par le cabinet d'architecture BQ+A, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, intégrant un choix de ventilation naturelle, sans remettre toutefois en cause - *à priori et en l'absence de justificatifs de la maîtrise d'œuvre, toujours en attente, permettant à la maîtrise d'ouvrage de faire un choix en coût global* – les niveaux de performances thermiques du programme initial, niveau Effilogis + (*l'étude thermique au stade APS du BET thermique Bellucci montre que ce niveau est atteignable en ventilation naturelle*) et option BEPOS (bâtiment à énergie positive).

Concernant le bâtiment existant, futur ALSH/Restaurant scolaire, le diagnostic technique réalisé par la maîtrise d'œuvre, révèle, d'après cette dernière, un très faible niveau d'isolation et d'importantes non conformités (absence de ventilation de la sous toiture, absence de renouvellement d'air dans les salles de classe, emploi de produits isolants non réglementaires…), rendrait difficile sa requalification, au niveau de performance BBC rénovation, sans pour autant remettre en cause, en définitive, l'aménagement des futurs ALSH / restaurant scolaire dans ledit bâtiment. La maîtrise d'ouvrage reste toutefois dans l'attente de l'évaluation demandée par la maîtrise d'oeuvre du coût de sa requalification niveau BBC Effinergie rénovation, justifiant le cas échéant en coût global la proposition de la maîtrise d'oeuvre de consacrer des moyens financiers minimums à la réhabilitation de ce bâtiment, avec pour objectifs principaux la qualité de l'air et le confort d'été.

L'ensemble de ces éléments impactera notamment la possibilité de co-financements (notamment dans le cadre des appels à projets régional Effilogis (BEPOS et BBC Rénovation) 2015 (études et travaux).

Parallèlement, l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie collective bois et son réseau de chaleur permettra de confirmer la source de chaleur utilisée et tout choix thermique.

Concernant l'ensemble de l'opération, outre les éléments demandés ci-dessus, d'autres précisions, y compris de confort, compléments ou modifications techniques et financiers à l'APS sont demandés à la maîtrise d'œuvre. A ce jour, l'estimation des travaux au stade de l'APS est de 2 526 700 € HT (hors options, hors toiture végétalisée, gardes corps périphériques en toiture, chaufferie). Au stade du concours, l'enveloppe prévisionnelle était de 2 450 000 € HT. Il est demandé à la maîtrise d'œuvre de proposer des mesures compensatoires d'économies pour rester dans le budget.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications apportées au programme de l'opération ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel suivant :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR (40 %)	Soit 40 % de 2 400 000 € (300 000 € x 8 classes) = 960 000 €
Autres financeurs publics : - ADEME AAP Effilogis BEPOS 2014	50 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	1 010 000 €
Autres financements	
Autofinancement	1 857 088,82 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**2 867 088,82 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Création d'un pôle éducatif à GENDREY – Réalisation d'un ALSH/Restauration scolaire :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications apportées au programme de l'opération ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel suivant :**

RESSOURCES (origines du financement)	MONTANT PREVISIONNEL DE L'AIDE
ETAT - DETR (40 %)	163 543,52 €
Autres financeurs publics : - CONSEIL REGIONAL AAP BBP Effilogis Rénovation	16 537,50 €
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES SOLLICITEES	180 081,02 €
Autofinancement	228 777,78 €
COURT PREVISIONNEL TOTAL HT	**408 858,80 €**

- **s'engage à prendre en autofinancement, sur fonds propres et par emprunt, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat et à signer tout acte afférent.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

5. ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président délégué, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Un tableau a été envoyé à toutes les mairies pour avoir une synthèse de tous les documents d'urbanisme de chaque commune.

JURA NORD a la gestion des documents d'urbanisme.

JURA NORD doit faire un bilan précis de tous les documents d'urbanisme.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

6. COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS

a) Modification de la régie de recettes de la médiathèque

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président délégué, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur les modifications de la régie de recettes de la médiathèque.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

b) Politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président délégué, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **valide la liste des documents retirés des collections de la médiathèque intercommunale ;**
- **autorise la vente de ces ouvrages lors de la vente de livre le 18 avril 2015 ; la vente sera réalisée par les agents de la médiathèque nommés régisseurs ;**
- **accepte que les ouvrages non vendus, soit proposé en priorité aux écoles ou aux centres de loisirs susceptibles d'être intéressés, à titre gratuit ou à des associations qui le souhaitent auquel cas, une convention sera élaborée entre les associations et JURA NORD ;**
- **valide la destruction des livres qui n'auraient pas trouvé preneurs, ni parmi les organismes précités, ni au cours de la vente du 18 avril 2015 ;**
- **autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

c) Médiathèque intercommunale – Vente de documents issus du désherbage, tarifs et autorisation

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président délégué, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **décide de vendre les ouvrages issus du désherbage ;**
- **valide les tarifs de vente des ouvrages, à savoir 1 € (pièce ou lot) ;**
- **accepte que la recette de la vente des ouvrages sera versée à la collectivité, via la régie de recettes, pour améliorer le fonds de la bibliothèque ;**
- **autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

d) Validation du règlement intérieur de la médiathèque et de la charte internet

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président délégué, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur et la charte internet de la médiathèque intercommunale.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

e) Signalétique du site de la petite enfance – Site de Fraisans

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président délégué, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la proposition de prix de la société KENOBI d'un montant de 735,00 € HT.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

7. ENFANCE JEUNESSE SPORT ET LOISIRS

a) Tarifs 2015 périscolaire, extrascolaire et CIJ

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les tarifs 2015 relatifs au périscolaire, extrascolaire et CIJ.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

8. AFFAIRES SCOLAIRES

a) Carte scolaire

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce sur la carte scolaire ci-dessous :

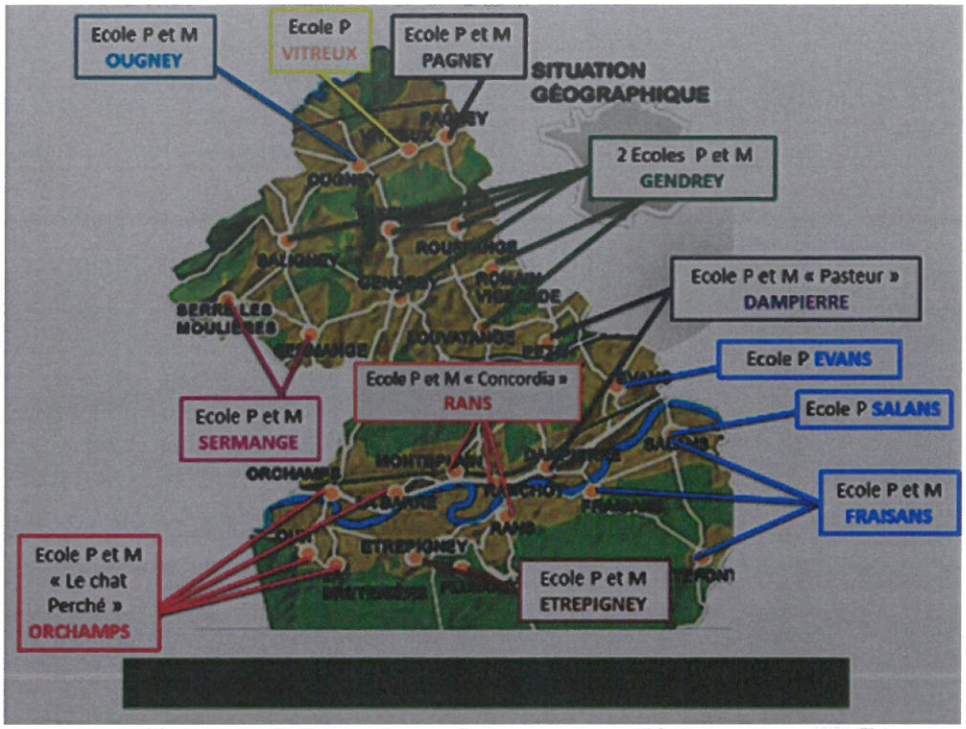

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

b) Les dérogations

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les critères d'admission pour les demandes de dérogation aux périmètres scolaires.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

9. AFFAIRES GENERALES

a) Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Le Président indique qu'il y aura surement une augmentation des Impôts suite à une baisse des dotations.

Les différentes orientations :

TAP payant
Levier fiscalité : éolienne, FPIC, attribution de compensation et augmentation des bases
Emprunt qui dépend de la CAF nette.
Pas d'augmentation du budget.
Rationalisation du service public.
Rassemblement des Communautés de Communes (loi Notre).
Levier subventions : en baisse.
Achat en commun.
Mutualisation des moyens et du matériel entre écoles, périscolaires, extrascolaires et TAP.
Appels à projet : TEPOS, leader,…

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations

budgétaires pour l'année 2015.

b) Admissions en non-valeur

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les admissions en non-valeur pour un montant de 8 524,50 €.

Ces admissions en non-valeur seront imputées à la nature.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

c) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, avant le vote du budget primitif de 2015.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

d) Attributions de compensation provisoires 2015 et signature d'une convention avec certaines communes

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Christian RICHARD, maire d'Orchamps, demande pourquoi les communes n'ont pas perçu la totalité de ces attributions de compensation alors que cette dépense est obligatoire pour JURA NORD ?

Madame Nathalie DACOSTA, responsable des finances, a convenu avec la Trésorerie d'attendre pour le versement. Les attributions ont toutefois été versées à ce jour. Elle ajoute que le cabinet KOPFLER, cabinet d'études qui travaille sur le rapport, a stipulé à JURA NORD de notifier ces attributions de compensation provisoires 2015 avant le 15/02. Elle rappelle que ces montants sont provisoires et qu'ils servent uniquement de montant à inscrire dans le budget de chaque commune. Les montants définitifs seront définis par la CLECT.

Monsieur Philippe SMAGGHE, maire de Salans, demande la date de la prochaine CLECT ?

Madame Nathalie DACOSTA, responsable des finances, répond qu'aucune date n'est programmée actuellement. Le cabinet d'études collecte les dernières données pour rendre un premier bilan.

A la majorité absolue, 3 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte des attributions de compensation provisoires 2015.

Pour : 37
Contre : 3
Abstention : 3

e) Suppressions et créations d'emploi

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- **la suppression des emplois suivants :**
  - **adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au service technique à compter du 1er mars 2015 ;**
  - **adjoint administratif 2ème classe à temps complet au service général à compter du 1er mars 2015 ;**

- **auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2015.**

- **la création des emplois suivants :**
  - **adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au service technique à compter du 1er mars 2015 ;**
  - **adjoint administratif 1ère classe à temps complet au service général à compter du 1er mars 2015 ;**
  - **auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2015.**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

f) Assistant/Prévention

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

g) Marchés publics

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet éolien

Monsieur Gérome FASSENET, Président, précise que c'est uniquement une décision de principe.

Le Président indique que JURA NORD s'engage à :

- allouer 10 % de la ressource issue de la fiscalité des éoliennes à un fond destiné à la rénovation énergétique du bâti des particuliers sur le territoire de la Communauté de Communes JURA NORD, selon les modalités arrêtées conformément aux procédures prévues par la loi ;
- allouer 30 % de la ressource fiscale issue des éoliennes aux communes d'accueil du projet, répartis au prorata du nombre d'éoliennes implantées sur leur territoire, selon des modalités arrêtées conformément aux procédures prévues par la loi.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette répartition fiscale du projet éolien.

Le Président lève la séance à 23h40.

Monsieur Didier PAUL,
Délégué communautaire de la commune de RANCHOT

Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSENET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD